



Déclaration de Politique sociale

Législature 2018-2024

Conseil de l'Action sociale du 4 mars 2019

La solidarité, levier d'émancipation

Table des matières

Avant-propos	4
Dispositions légales	7
Préambule.....	8
Une situation sociale dégradée... ..	10
Le CPAS de Tournai en action	12
Les services	12
Méthodologie	14
Le logement : un droit et un levier pour lutter contre la précarité	19
Une politique d'accèsion à la propriété en conciliant l'approche immobilière et sociale... ..	20
Le modèle « housing first/le logement d'abord » en tant qu'innovation sociale.....	20
Le revenu d'intégration sociale : accompagner vers l'émancipation sociale, culturelle et économique. L'autonomie et la responsabilisation pour y parvenir.....	21
Aide sociale complémentaire	23
L'exclusion n'est pas une fatalité : il convient d'assurer le soutien des projets d'insertion socioprofessionnelle durables	24
Le CPAS de Tournai au service de tous	26
Les partenaires	27
La gouvernance de l'administration et des services.....	29
Achats publics responsables.....	29
Redéfinir le projet pour les terres appartenant au CPAS.....	29
Le personnel	30
Budget.....	31
Conclusion.....	31
Annexe 1 - Liste non exhaustive des acteurs associatifs et publics actifs dans la lutte contre la précarité.....	33
Annexe 2 - Trajectoire budgétaire 2018-2024.....	38

Avant-propos

Préalablement, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont accompagnée ces dernières semaines pour la rédaction de la Déclaration de Politique sociale (DPS) : les Conseillers de l'Action sociale, les représentants du secteur associatif et public.

C'est la première fois que les CPAS sont amenés à rédiger une Déclaration de Politique sociale déclinant les priorités politiques de la mandature. Je me réjouis de cette nouveauté, elle permet d'avoir une vision à moyen terme afin d'améliorer les conditions d'accompagnement des personnes en situation sociale difficile.

Ce texte, je l'ai voulu orienté vers les personnes dans une vision réaliste en fonction du contexte institutionnel et difficile dans lequel se trouvent les Centres publics d'Action sociale.

Les priorités sont clairement fixées, l'objectif est d'amener les gens en difficulté vers l'émancipation sociale, culturelle et économique mais aussi des priorités liées aux besoins de l'ensemble de la population ternoisienne.

Pour introduire la DPS, j'ai sollicité Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté. Madame Mahy est l'une des grandes figures de Wallonie de la lutte contre la pauvreté, militante engagée en faveur d'une société collective et consciente de l'enrichissement par l'intégration des différences et la prise en compte des minorités.

L'idée de la solliciter m'est venue en écoutant son discours prononcé le 20 septembre 2018 lors de la séance académique de l'Université de Liège où elle reçut le titre de Docteur Honoris Causa.

Ce discours m'a beaucoup touchée par sa force de conviction. Un large extrait est repris en introduction de la DPS. Pour ceux qui souhaiteraient écouter l'entièreté du propos de Madame Mahy, celui-ci est disponible via le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=osBcUd58guA>.

Je remercie Madame Mahy d'avoir accepté la publication de son texte en introduction de la DPS.

Pour la conclusion, j'ai souhaité donner la parole à une personne qui a été accompagnée par les équipes de notre CPAS. Le parcours de cette dame est un véritable espoir pour tous ceux qui, aujourd'hui et demain, se retrouvent dans la difficulté. Il démontre un courage exceptionnel et met en exergue le professionnalisme des travailleurs sociaux dans l'accompagnement. Mais, en même temps, il nous renvoie aux propos de Christine Mahy sur l'énergie incroyable qui doit être déployée. Quoi qu'il en soit, si ce parcours réussi est exemplaire, il ne doit jamais nous faire oublier qu'il n'est pas possible pour tous en fonction de parcours de vie différents. Nous devons l'accepter.

Je conclus en n'oubliant jamais que les CPAS sont les derniers filets de sécurité sociale.

Laetitia Liénard
Présidente

Intervention de Christine Mahy lors de la séance académique de l'Université de Liège du
20 septembre 2018 où elle reçut le titre de Docteur Honoris Causa

« Je voudrais évidemment remercier Monsieur le Recteur et toutes les personnes qui ont fait le choix , à travers moi, de décider d'identifier que les conséquences d'un certain nombre de choix engendrent de la pauvreté et que c'est une violence ; qu'effectivement les populations qui vivent dans le trop peu de droits , dans le trop peu de droit au logement, dans le trop peu de droit à l'emploi, dans le trop peu de droit à la santé, de trop peu de droit à une école qui réussit avec tous, de trop peu de droit à la culture subissent au quotidien une violence.

Une violence qui se traduit comment ? Qui se traduit par le fait que le potentiel que chacun a en lui et que chacun peut cultiver à travers le milieu qu'il fréquente, que chacun peut cultiver dans l'école, le quartier, dans l'environnement dans lequel il vit, ce potentiel quand il est dans le trop peu de tout, il est obligé de le manger pour survivre. Et donc, non seulement, il y a une violence de privation des droits mais il y a aussi l'obligation de vider son potentiel à exclusivement gérer les banalités du quotidien : se chauffer, se déplacer, se loger etc... et ça c'est terrible, c'est une violence ultime qui est terrible pour l'individu, mais qui est terrible pour la collectivité dans laquelle il existe mais qui est terrible même pour le développement d'une région parce qu'effectivement quand toute l'énergie , toutes les pensées, tout le stress, toutes les heures doivent être consacrées à cela et bien c'est de la perte

collective au-delà de la souffrance, de la douleur individuelle et de l'impossibilité à se réaliser .

Alors, quand on est aussi dans une société où, à un moment donné, ces mêmes personnes se vivent comme un reproche éternel, puisque malgré tout on est obligé de constater qu'aujourd'hui, régulièrement, ces personnes qui font des efforts sont plutôt pointées du doigt comme ne faisant jamais les bons efforts, aux bons endroits, de la bonne façon ...et donc ne trouveraient pas les bonnes portes.

Elles doivent donc subir la seconde couche de la violence, qui est cette violence extrêmement intense, extrêmement brutale de se dire : et en plus je suis à côté de la plaque, et en plus je suis peut-être une pièce rapportée, et en plus je suis un encombrant ...

Et quand en plus on leur fait passer le message qu'elles coûtent ces personnes, qu'elles coûtent à la collectivité parce que contraintes par le trop peu dans lequel elles sont, il faut qu'elles se rendent vers les services et qu'à un moment donné on retourne évidemment contre elles le fait qu'elles se plairaient dans ces services, qu'elles se plairaient dans cette dépendance, d'aller chercher des colis alimentaires, un revenu d'intégration sociale, une allocation pour quelque chose, une réduction pour autre chose : c'est encore une couche de violence qui s'additionne.

Alors, comment ne pas se vivre plus comme un objet d'une société que comme un sujet de droit d'une société ?

C'est pour cela que je remercie l'Université, c'est de marquer ce point-là d'attention sur le fait que oui c'est une violence et c'est une violence faite à l'individu, faite à l'individu dans son environnement, faite à l'entièreté de la collectivité.

(...)

Je voudrais aussi remercier l'université parce qu'à travers moi ce sont vraiment les personnes qui vivent ces conditions-là qui sont remerciées.

Enfin moi j'ai un trajet nourri de qui ? Ben, en fait de ces personnes-là. Depuis toujours j'ai travaillé sur le terrain, c'est vrai que peut-être la qualité que j'ai c'est d'avoir écouté, entendu etc.... mais la capacité que j'ai de porter la parole au nom d'une collectivité, quand ce ne sont pas eux qui la prennent et heureusement ils la prennent souvent, elle me vient d'eux, de leur force, de leur combativité de comment ils ont envie d'analyser, comment ils ont envie de mettre le doigt sur les choses.

Le titre que vous me remettez aujourd'hui, finalement, c'est une reconnaissance de l'expertise, de la compétence des gens de la rue, de la pauvreté etc...et cette expertise elle est trop souvent oubliée, elle

est souvent étudiée, elle est souvent analysée dans une étude, une recherche, une enquête, on va chercher un échantillon de familles monoparentales, de personnes seules, de personnes de la rue ...mais elle est rarement invitée au débat à partir de ce qu'elle est, de ce qu'elle va déterminer comme critère pour pouvoir être entendue..

(...)

Je vis tout cela aujourd'hui comme une invitation à faire un pas plus loin avec les gens, avec la population, avec vous, donc avec les alliés qui pensent que sans réduction des inégalités on va droit dans le mur, on va droit dans le mur pour tout le monde.

Parce que s'intéresser à la réduction des inégalités c'est s'intéresser de façon systémique à l'ensemble de la société, autant aux personnes qui sont riches, qui sont aisées qu'à celles qui possèdent peu, puisque c'est vouloir rétablir un équilibre pour finalement potentialiser chaque humain qui existe dans notre société pour que l'on construise ensemble.

Voilà, je vous remercie pour tout cela. »

Christine Mahy
Secrétaire Générale du RWLP
Docteur Honoris Causa de l'ULiège
Le 20 septembre 2018

Dispositions légales

Art. 1 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS

"Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des Centres publics d'Action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide".

Le CPAS est le dernier filet de sécurité sociale

L'instauration d'une Déclaration de Politique sociale (DPS) ainsi que d'un Plan stratégique transversal (PST) est liée à l'entrée en vigueur du décret du 19 juillet 2018 dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et la loi organique du 8 juillet 1976.

En ce qui concerne les CPAS, le législateur wallon a inséré un article 27ter rédigé comme suit :

§1 « *Dans les deux mois après son installation, le Conseil de l'Action sociale adopte une Déclaration de Politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière* ».

§2 « *Le Conseil de l'Action sociale adopte un Programme stratégique transversal dans les six mois qui suivent son installation ou après le renouvellement du conseil conformément à l'article 10 § 3, suite à l'adoption d'une motion (...).*

Le Programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'Action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique repose sur une collaboration entre le Conseil de l'Action sociale et l'administration (...). Le Conseil de l'Action sociale peut déléguer la programmation stratégique au Bureau permanent. En cas de délégation, le Conseil de l'Action sociale prend acte du Programme stratégique transversal.

Le Programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le Conseil de l'Action sociale au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci (...). Pour le premier Plan stratégique transversal de la législature 2018-2024, le délai de six mois prévu est porté à neuf mois ».

De la lecture des dispositions ci-dessus, il ressort que le Plan stratégique transversal est, en quelque sorte, la traduction opérationnelle de la Déclaration de Politique sociale.

La traduction de la Déclaration de Politique sociale en Plan stratégique transversal permettra de disposer d'un outil de gouvernance au service d'une gestion :

- pluriannuelle sur la durée de la mandature ;
- permettant à l'administration d'atteindre les objectifs stratégiques, opérationnels, des projets et actions fixés ;
- soumise à évaluation au minimum à mi-législature et à son terme. Il peut être actualisé en cours de législature.

Cette double démarche (DPS/PST) induit une nouvelle culture de gestion, fixe une vision à plus long terme, légitime l'action, arrête un cadre, optimise l'utilisation des ressources, fédère les acteurs et favorise un dialogue constructif entre les mandataires et l'administration.

La présente déclaration a fait l'objet de nombreuses consultations préalables, tant au sein du CPAS qu'avec une partie du réseau de ses nombreux partenaires, afin de dégager une vision partagée de l'action sociale à mener sur le territoire tournaisien. Le maillage associatif, institutionnel et citoyen tournaisien sera pleinement associé à la mise en œuvre des objectifs fixés, par la participation des usagers, par le renforcement du travail en réseau du CPAS avec ses partenaires de terrain et dans la poursuite du dialogue qui a nourri cette DPS.

L'objectif est de garantir la qualité des actions menées au service de la collectivité et du citoyen.

Préambule

En introduction au développement des principaux projets politiques de la mandature qui vient de débiter, nous livrons un texte extrait d'une étude réalisée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie portant sur **les perceptions et commentaires des bénéficiaires des politiques d'insertion des CPAS.**

Cette étude a été supervisée par Monsieur Marc Jacquemain, chargé de cours adjoint à l'Université de Liège et a permis de récolter les commentaires de 91 personnes, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale, travailleurs sous art. 60 ou anciens travailleurs, stagiaires en formation, personnes qui ne relèvent pas directement du CPAS.

Cette présentation illustre notre volonté de **placer le bénéficiaire au cœur de nos orientations politiques.**

Les bénéficiaires et le CPAS, les représentations du CPAS

De manière globale, les relations qu'entretiennent les bénéficiaires avec le CPAS ainsi que les représentations qu'ils s'en font sont positives. Les remerciements et les marques de respect pour le travail et l'aide fournis n'ont pas manqué.

Les situations de conflits sont apparues de façon assez marginale. Dans l'esprit des personnes interrogées, **le CPAS remplit clairement son rôle de dernier filet de sécurité sociale** et si la presque totalité des personnes avouent avoir eu quelques difficultés à faire appel à l'aide des centres, quasiment personne ne remet en cause leur caractère indispensable et bénéfique. **Beaucoup de personnes se demandent à haute voix où elles en seraient si elles n'avaient pas croisé sur leur chemin le CPAS.** L'expression la plus marquante consiste sans doute en la comparaison du CPAS avec un **"kit de survie"**, c'est-à-dire le minimum vital disponible pour se sortir d'une situation extrême.

À l'extérieur, toutefois, l'image du CPAS est moins rose et de nombreuses personnes se plaignent de devoir porter une étiquette honteuse parce qu'elles émargent au CPAS. Elles attribuent cette représentation négative aux comportements de certains bénéficiaires qui profitent du système et ne font aucune démarche. Contre ce stéréotype, les personnes que nous avons rencontrées présentent une tout autre réalité alors que certaines personnes pourraient le penser, les bénéficiaires ne sont pas des cas sociaux qui vivent sur le dos des autres, ce sont des gens comme les autres qui, à un moment de leur vie, ont connu un accident de parcours (familial, professionnel, de santé, ...) et qui ont besoin de l'aide des autres pour s'en extirper.

Une dernière représentation fut présente au cœur de toutes les discussions, c'est le caractère temporaire de l'aide reçue. Pour la grande majorité des personnes, **le CPAS est une étape pour se remettre d'aplomb dont il ne faut pas abuser.** On peut s'étonner que cette conception ne soit pas dictée par la peur de la sanction ou de la perte des allocations sociales mais bien par un réel souci de solidarité : **« Je ne bénéficierai pas tout le temps du CPAS, il faut à un moment que je cède ma place à quelqu'un d'autre ».**

Une situation sociale dégradée...

Tous les indicateurs relatifs à la pauvreté sont alarmants en Belgique : entre 15 et 20 % des habitants vivent sous le seuil européen de pauvreté , 18,5 % sont des enfants, 1 personne âgée sur 5 encourt un risque, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou d'une aide équivalente a encore crû en 2018 pour atteindre 150.000 (+ 35 % par rapport à 2004) ; un flux constant et toujours croissant de personnes font appel aux CPAS, pour différentes formes d'aide sociale ; la pauvreté touche un public de plus en plus varié : jeunes, personnes âgées, travailleurs pauvres, personnes ayant des problèmes de santé, singulièrement mentale.

Source : IWEPS

Quelques indicateurs wallons confirment une situation dégradée. Selon les chiffres publiés par l'IWEPS :

- Fin 2016, en Wallonie, **12,7 % des enfants vivaient** dans des ménages dont le **revenu net était inférieur** au seuil de pauvreté ;
- En 2016, **21,2 % de la population wallonne vivait dans un ménage dont le revenu net était inférieur au seuil de pauvreté**. Concrètement, environ un cinquième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1.139 € net par mois ou de 2.292 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans ;
- En 2017, **7,3 % des clients résidentiels wallons** en électricité étaient en défaut de paiement ;
- En 2017, en moyenne, **3,03 % de la population wallonne, âgée de 18 à 64 ans, bénéficiait d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide financière équivalente**. Il est d'ailleurs à relever que la carte wallonne des revenus d'intégration montre une surreprésentation des communes urbaines et Tournai n'y échappe pas avec un taux de 4,2 % ;
- En Wallonie, **43 % des locataires ont un revenu net inférieur au seuil de pauvreté** ;
- En Wallonie, sur base des revenus de 2016, **46,7 % de la population vivant dans un ménage monoparental dispose d'un revenu équivalent au seuil de pauvreté**.

Ces chiffres confirment, si besoin, une situation sociale dégradée. En les comparant à l'échelle de notre territoire, ils permettent d'ajuster et/ou de développer des politiques à caractère social, préventif et curatif en fonction des besoins de la population de la commune.

Si on examine les données disponibles sur **Walstat**, qui est le portail de l'IWEPS rassemblant des indicateurs clés au niveau local sur la Wallonie, on ne retrouve pas exactement les mêmes indicateurs.

Néanmoins, en fonction des indicateurs disponibles, il est intéressant d'en relever quelques-uns, propres à Tournai, confirmant les tendances wallonnes :

- Part des **mineurs vivant dans un ménage sans revenus** d'un travail : 12,1 % (Wallonie 12,7 % - arrondissement 9,8 %) ;
- Part des **bénéficiaires d'un RIS parmi les 18-24 ans** : **4,2 %** (Wallonie 3,03% - arrondissement 2,72 %). Concrètement, entre 2011 et 2018, à Tournai, nous sommes passés de 1.050 à pratiquement 1.900 bénéficiaires du RIS ;
- Part des **ménages de type femmes monoparentales** : 9,4 % (Wallonie 10 % - arrondissement 9,1%). Pour les hommes, dans la même situation, le pourcentage est de 2 % (Wallonie 3,2 % - arrondissement 2 %) ;
- Nombre de dossiers de **candidatures en vue de l'obtention d'un logement social** : **684 dossiers en attente** (c'est la commune de premier choix du dossier de candidature qui est l'indicateur retenu par Walstat). Ce chiffre élevé donne déjà une tendance sur la difficulté des ménages à se loger d'un point de vue économique mais aussi qualitatif. En effet, à Tournai, les belles maisons de maître cachent parfois des réalités d'immeubles vieillissants subdivisés en minuscules logements. Certains logements loués par notre institution ne sont d'ailleurs pas toujours très acceptables. **L'amélioration de la qualité de notre parc locatif sera une priorité de la mandature.**

Si ces quelques indicateurs propres à Tournai ne sont pas parfaitement identiques à ceux retenus pour la Wallonie, ils confirment, néanmoins, une tendance d'accroissement de la précarité.

Le CPAS de Tournai en action

Le CPAS peut investir un vaste champ d'actions. Certaines **missions sont légales et d'autres sont facultatives**. Si pour permettre à chaque personne et à chaque famille de vivre conformément à la dignité humaine, l'octroi de l'aide sociale et du revenu d'intégration sociale lui sont imposés par la loi, tout CPAS peut, en fonction des besoins locaux, développer des services utiles à la population.

Les services

Les missions légales générales

- **Le service social général** accueille toute personne qui sollicite une aide sociale. En 2018, c'est 16.758 personnes qui ont été accueillies par les 29,5 travailleurs équivalents temps plein ;
- **Le service d'insertion socioprofessionnelle** est destiné aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale financière du CPAS. C'est une équipe de 7,5 équivalents temps plein qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires dans le but de faciliter leur intégration dans la société ;
- **Le service énergie** composé de 3 travailleurs est réservé aux personnes rencontrant des difficultés de paiement des factures d'énergie ;
- **L'aide juridique de première ligne** permettant à toute personne d'obtenir une information juridique ou une consultation juridique. **L'aide de deuxième ligne** afin d'être assisté d'un avocat dans le cadre de démarche administrative, de procédure judiciaire ou non, de négociation, de médiation, et de tout ce qui nécessite la présence d'un avocat. En 2018, 27 personnes ont été accueillies par les avocats.

Les missions facultatives

- **La crèche « Clair Matin »** a une capacité de 42 places, les enfants de 0 à 3 ans sont accueillis par 11 travailleurs du lundi au vendredi de 7h à 18h ;
- **Le service des repas à domicile** distribue des repas, 7 jours sur 7. En 2018, 29.790 repas ont été portés à domicile par trois chauffeurs ;
- **Le centre de scolarité et de loisirs** est destiné aux enfants de 6 à 14 ans, mais aussi aux parents, adultes, familles et personnes âgées. Ils sont accueillis par trois équivalents temps plein ;
- **Les espaces rencontres** créés en collaboration avec l'ONE, sont des lieux de rencontres pour des enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte référent et un accueil de futurs parents ;
- Les maisons de repos et soins :
 - **Le Moulin à Cailloux** accueille 153 résidents ;
 - **Benjamin Grugeon** accueille 65 résidents ;
 - **À l'Ombre du temps** accueille 129 résidents.

Une équipe pluridisciplinaire de 242 équivalents temps plein (infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, personnel d'entretien, de cuisine et administratif) assure la prise en charge de ces 347 résidents.

- **Le home Valère Delcroix** accueille 42 personnes adultes déficientes mentales encadrées par une équipe pluridisciplinaire de 26 équivalents temps plein. Notre volonté est de le maintenir en centre-ville ;
- **La maison d'enfants** offre un hébergement à 15 enfants de 0 à 18 ans entourés de 14,5 équivalents temps plein. Les demandes d'hébergement émanent du Service d'Aide à la Jeunesse et du Service de Protection de la Jeunesse ;
- **La maison d'accueil « Les Oliviers »** héberge 12 jeunes de 18 à 25 ans en difficulté psychosociale, encadrés par 4,5 équivalents temps plein formant l'équipe pluridisciplinaire. Deux lits d'urgence pour femmes victimes de violence sont prévus ;
- **La maison d'accueil « La Consoude »** est réservée aux femmes victimes de violences et à leurs enfants qui sont protégés par les 3,5 équivalents temps plein de l'équipe ;
- **La médiation de dettes** au service des personnes en recherche d'une solution durable à leur situation de surendettement. En 2018, 7 personnes ont été accueillies par les avocats.

Afin d'accompagner ces différents services dans leur mission sociale, ceux-ci sont soutenus par les services techniques et administratifs composés de 60 équivalents temps plein.

« L'élimination de la pauvreté est une question de justice pas une affaire de charité »

Antonio Cuterres, Secrétaire général de l'ONU

Avec la question climatique, la lutte contre les inégalités sociales est un des enjeux fondamentaux des années à venir. La pauvreté, issue des inégalités, ne cesse d'augmenter. Les citoyens éprouvent de plus en plus de difficultés à se loger, à se chauffer, à s'alimenter, ...

La pauvreté ne touche pas exclusivement ceux qui sont sans emploi. Sont également touchés les personnes qui disposent d'un travail avec un salaire trop faible pour pouvoir faire face aux dépenses courantes et primaires (les travailleurs pauvres), les familles monoparentales, les jeunes, les personnes âgées, ... Ces catégories représentent, d'ailleurs, une part croissante et non négligeable des aides sociales.

Ils sont souvent prisonniers du contexte socio-économique ne leur permettant plus de vivre dignement, ce qui nous renvoie, d'ailleurs, à **la mission des CPAS, à savoir, d'assurer l'aide permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.**

Méthodologie

Afin de déterminer les orientations politiques, nous avons, préalablement, croisé **les convergences des programmes des partenaires de majorité**. Elles se déclinent comme suit :

- Stabiliser les finances ;
- Assurer une communication publique des choix politiques ;
- Renforcer les moyens du service social de première ligne afin d'accroître les moyens d'accompagnement ;
- Amplifier le recours aux articles 60 et 61 avec pour objectif premier de ramener les bénéficiaires à l'emploi ou de (re)trouver le droit aux allocations de chômage ;
- Favoriser les partenariats CPAS - associations, notamment, pour permettre aux bénéficiaires de l'article 60 de prester leur contrat au sein d'associations ;
- Assurer un meilleur accompagnement social des personnes en situation de marginalité ou de mendicité ;
- Examiner les perspectives relatives au parc de logements et aux infrastructures de services ;
- Finaliser le reconditionnement du secteur des maisons de repos et de soins ;
- Poursuivre la mise en place des synergies des services « support » entre le CPAS et la Ville ;
- Garantir, grâce à l'article 27, la participation et l'accès à la vie culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile ;
- Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs associatifs et publics agissant dans le domaine social.

Dans un second temps, nous avons visité **l'ensemble des services de l'institution**. On retiendra :

- un personnel très motivé et très engagé travaillant, souvent, dans des conditions difficiles à la fois en raison du profil des usagers et des infrastructures peu adaptées à l'accueil des bénéficiaires ;
- le constat, fait par les travailleurs sociaux, d'une situation sociale très dégradée en évolution constante ;
- des infrastructures très peu adaptées, des moyens de maintenance insuffisants, un besoin de rénovation ;
- une administration ne disposant pas des moyens modernes de fonctionnement, notamment, en matière de technologie de l'information et de la communication, ce qui n'est pas sans conséquence. En effet, les travailleurs sociaux ne disposent pas tous d'un ordinateur, ce qui ne facilite pas la consultation de leur adresse électronique et nuit à la réactivité favorisant le travail en réseau.

Ensuite, nous avons rencontré **les acteurs associatifs et publics actifs dans la lutte contre la précarité**. Dans ce contexte, c'est une quarantaine d'opérateurs (liste non exhaustive en annexe 1) avec lesquelles nous avons échangé. L'objectif était :

- d'évoquer les partenariats actuellement en œuvre et, plus singulièrement, ceux avec le CPAS et/ou les acteurs publics ;
- d'envisager les pistes d'amélioration à apporter.

De manière non exhaustive, on retiendra :

- un constat général : la pauvreté est croissante, elle touche un public de plus en plus varié : jeunes, personnes âgées, travailleurs pauvres, personnes ayant des problèmes de santé, singulièrement mentale ;
- un manque de formation pour le personnel de première ligne chargé d'accueillir les femmes victimes de violence ainsi que les personnes dépendantes et les personnes souffrant d'une pathologie mentale. ;
- une volonté d'amplifier nos actions dans le cadre de l'accès à la culture pour tous (art 27) ;
- le souhait de voir les marchés publics dotés de clauses sociales et environnementales ;
- la volonté d'une amélioration de l'accueil des candidats à l'asile ainsi que leur prise en charge médicale ;
- le manque structurel et le caractère non pérenne des moyens financiers des acteurs associatifs ;
- l'insuffisance des moyens pour répondre aux enjeux de la grande précarité, notamment, en matière d'accueil de jour ;
- l'importance d'améliorer le travail en réseau ;
- une volonté d'intensifier les collaborations déjà existantes même si de nombreux opérateurs ont exprimé que des progrès importants ont été réalisés ces dernières années ;
- l'importance d'une implication plus forte des représentations des mandataires politiques au sein des instances du Relais social urbain. Lors de la dernière législature, leur présence était insuffisante ;
- un besoin « d'identification » des travailleurs sociaux lié au fait que, ces dernières années, le staff a été fortement renouvelé suite à de nombreux départs à la retraite ;
- une amélioration relative à la délivrance des attestations de sans-abrisme. Une procédure simplifiée concertée avec nos services pourrait améliorer la prise en charge des usagers et le suivi des travailleurs sociaux ;
- la difficulté, pour les personnes présentant des pathologies de santé mentale, à se loger suite aux craintes des propriétaires.

Les représentants de la minorité ont également été reçus. De ces entrevues, on retiendra :

Pour le PTB

- *Création d'un guichet unique, ouvert tous les jours ouvrables , toute la journée, pour toutes les demandes d'aide sociale, avec application du principe « only once » . Une seule attestation déposée sert pour toutes les demandes. Une fois le dossier constitué, TOUTES les aides sont automatiquement octroyées ;*
- *Le RIS devrait être garanti à toute personne dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté européen et aligné sur celui-ci. Nous demandons une analyse des raisons de refus du RIS ou autres allocations et un suivi de ce que deviennent les gens déboutés. Nous ne voulons pas d'une politique de sanction du CPAS, chaque personne a droit au revenu minimum d'existence ;*
- *Recréer un service de médiation de dettes et instaurer un contrôle du travail des gestionnaires de dettes ;*
- *Augmenter les logements d'insertion ;*
- *Cautions CPAS : temps de réponse trop long, accélérer la procédure en fournissant une attestation préalable d'accord ;*
- *Anticiper la remise en état : le propriétaire contacte le CPAS en même temps qu'il signifie la fin du bail ;*
- *Garantir le paiement des loyers : après déductions des allocations, le CPAS paie directement le loyer au propriétaire ;*
- *Création d'une commission de recours ultime de prévention des expulsions domiciliaires. Elle peut être saisie par le propriétaire dès le 2eme mois de retard de loyers et proposer un accompagnement social aux personnes menacées d'expulsion ou organiser un relogement ;*
- *Participer activement à la chasse aux marchands de sommeil en les détectant. Via les travailleurs sociaux, collecter les copies des baux et modalités de paiements des loyers et constitutions de garanties, ainsi qu'une description précise du logement ; Pour les SDF Instaurer une consigne sécurisée et accessible en journée pour préserver leurs biens, documents...*
- *Renforcer l'aide à l'abri de nuit pour permettre d'élargir les heures d'accès en soirée et le matin, pas de jour de fermeture, repas sur place.*
- *Renforcer l'aide au restaurant social pour lui permettre d'ouvrir tous les jours et création de restaurants sociaux dans les villages les plus importants ;*
- *EN URGENCE, trouver des solutions provisoires, individuelles et en couples, via des habitats légers qui peuvent abriter les SDF et leur animal de compagnie et leur offrir un strict minimum d'intimité et de protection. On voit de plus en plus d'initiative en ce sens : igloo, « tiny-house » (qui pourraient même être réalisées via les services ouvriers de la Ville) et autres.*

De manière générale, nous demandons que le CPAS, « Bras social » de la commune, développe une CRÉATIVITÉ ACTIVE, renforce un soutien actif à ses partenaires ET aux initiatives citoyennes tout en veillant à leurs synergies. Nous souhaitons aussi le voir occuper une place importante au sein du collège.

De notre point de vue, si les CPAS s'insurgeaient au maximum ensemble, comme foyers de résistance contre cette politique nationale, on pourrait contribuer à un rapport de forces. Ce qui n'est pas le cas des partis traditionnels.

Pour le MR

- *développer l'autonomie par la remise au travail en augmentant l'engagement des articles 60 et 61.*
- *développer des partenariats avec des entreprises locales pour favoriser l'insertion professionnelle.*
- *améliorer l'organisation de l'institution en rendant le suivi social sur le terrain plus efficace et donc plus équitable.*
- *meilleure transparence des finances ainsi qu'un contrôle plus pointilleux effectué par différentes personnes.*
- *réorganiser la régie des travaux : en modifiant ses rôles c'est-à-dire lui donner comme mission l'entretien des bâtiments en état correct par contre pour des travaux plus complexes, faire appel à des entreprises locales. Tandis que tous ceux qui sont en trop mauvaise état et dont les travaux seraient trop onéreux, procéder à une vente et la soumettre auprès du Logis Tournaisien.*
 - *le travail effectué par l'architecte : Ne peut-on pas envisager une synergie avec la Ville ?*
 - *facturer certains travaux de dépannage afin d'éviter les frais de déplacement trop souvent non justifiés et onéreux car récupérables par le personnel.*
- *terminer les travaux de remise en conformité des maisons de repos tout en suivant les phases prévues en fonction des montants disponibles pour les travaux.*
- *lister les logements d'urgence et tenir un registre de leur occupation afin d'améliorer leur efficacité.*
- *aides sociales :*
 - *rendre plus visibles les remboursements des aides récupérables (tableau tenu à jour pour chaque bénéficiaire ;*
 - *mettre en place un système de balises pour plafonner de manière plus équitable les montants octroyés pour l'achat de matériel comme machine à laver, frigo, séchoir,...)...*
- *développer également des partenariats à l'aide de conventions avec des avocats pour aider les bénéficiaires en situation de surendettement.*

- *effectuer un audit énergétique dans les différents bâtiments du CPAS pour pouvoir les rendre plus éco responsables ce qui serait un réel atout pour nos locataires. (utiliser le subside supplémentaire octroyé par la Ville à cet effet).*
- *Vendre les bois afin d'utiliser ces revenus ainsi que le coût du personnel attribué à cette tâche pour entretenir nos logements.*

Pour Ensemble

- *Si le CPAS est bien le « bras armé » de la politique sociale la réflexion doit être plus large et plus inclusive ;*
- *la professionnalisation du management doit être un objectif pour la législature à venir ;*
- *La réalisation d'un audit complet de l'institution (par une société privée) et le rétablissement du service de médiation de dettes sont prioritaires*
- *définir les grandes lignes et principes d'octroi des aides sociales ; avoir une vue précise quant aux retours réels des aides dites récupérables.*
- *poursuivre la politique de synergie avec la Ville avec une priorité pour le secteur des travaux dont le fonctionnement global doit être amélioré ;*
- *la question de notre offre de logement doit être posée. Le rôle d'un CPAS est-il bien de mener ce type de politique et en avons-nous les moyens ?*

Le logement : un droit et un levier pour lutter contre la précarité

Le CPAS est un des acteurs importants en matière de logement, à Tournai, avec une offre de 505 logements dont 328 sont occupés et 178 inoccupés. Malheureusement, cette offre n'est pas toujours de bonne qualité. Certains logements sont occupés malgré leur état insatisfaisant, d'autres sont vides en raison d'un très mauvais état ne permettant pas des conditions de vie décentes.

Des opérations de rénovation en termes de confort, de salubrité, de sécurité et de mise aux normes énergétiques sont indispensables.

En outre, certains logements trouvent difficilement locataire en raison d'une politique de loyer trop élevé, les personnes en attente d'un logement auprès du CPAS disposent souvent, en effet, de faibles revenus.

À titre indicatif, en fonction de sa localisation et de sa surface, le loyer moyen s'élève à 500 € par mois, ce qui oblige souvent le locataire à solliciter une aide financière au CPAS : « le serpent qui se mord la queue ».

À ce jour, un cadastre existe, mais celui-ci ne nous permet pas de disposer d'une vision permettant une gestion dynamique du parc en termes de maintenance et de viabilité économique.

Dès 2019, nous ferons réaliser un état des lieux du parc, par un bureau d'étude externe, qui devra définir concrètement, pour chaque logement ou groupe de logements, une fiche sanitaire et une destination économique.

L'étude devra identifier :

- le maintien ou non de l'entièreté de notre offre dans le giron du CPAS ;
- la mise en gestion par un autre opérateur (Logis tournaisien, Agence immobilière sociale).

En cas de maintien :

- une politique de loyer revue afin de la rendre plus accessible aux personnes à faibles revenus ;
- l'accélération de la rénovation des logements inoccupés afin d'accroître notre offre de logements publics en veillant à la performance énergétique des logements et au confort des occupants ;
- explorer et développer des formules innovantes, en favorisant des projets en réseau et des partenariats locaux. Notre offre de logements devant s'adapter aux évolutions de ces dernières années en matière de précarité, notamment, celles dont sont victimes les jeunes. Des politiques intergénérationnelles pourraient être explorées ;
- explorer les pistes de subsides.

Une politique d'accèsion à la propriété en conciliant l'approche immobilière et sociale

Le CPAS est propriétaire de pratiquement 10 ha de terrains à bâtir.

Ce foncier nous permettrait de mettre en œuvre des politiques de soutien d'accèsion à la propriété pour les ménages à faibles et moyens revenus.

Concrètement, nous étudierons les alternatives visant à faciliter l'accès à la propriété, conciliant à la fois les besoins économiques du Centre et ceux des ménages à faibles revenus.

À titre indicatif, deux pistes seront prioritairement étudiées :

- les Community Land Trusts (CLT) qui constituent une approche opérationnelle alternative à la propriété privée du sol et à l'appropriation individuelle de la ressource foncière ;
- des conditions de vente à prix « avantageux » avec obligation pour les promoteurs de vendre à des ménages aux revenus modestes.

Le modèle « housing first/le logement d'abord » en tant qu'innovation sociale

L'objectif est de permettre à des personnes sans domicile fixe de retrouver durablement leur place dans la société grâce à un logement accessible et à un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le CPAS soutiendra l'expérience pilote en cours, dont il est partenaire, conscient de la nécessité de la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Le revenu d'intégration sociale : accompagner vers l'émancipation sociale, culturelle et économique. L'autonomie et la responsabilisation pour y parvenir.

Le chômage diminue, mais le nombre de dossiers de RIS augmente. Ce transfert de charge met les CPAS sous pression.

En six ans, les CPAS wallons ont vu le nombre de RIS augmenter de 32 %.

En chiffre absolu, à Tournai, cela représente : en 2012 une moyenne annuelle de 1.140 RIS, en 2018 on en dénombre 1.900.

De la lecture de ces chiffres, sur la période 2012-2018, on observe une augmentation substantielle entre 2015 et 2016 en conséquence des mesures de réduction de droit aux allocations de chômage.

On peut noter que la catégorie des jeunes de 18 à 25 ans représente un tiers des dossiers ouverts, soit une moyenne annuelle de 629 dossiers en 2018.

D'un point de vue financier, cette évolution n'est pas sans conséquence, le niveau fédéral n'assumant qu'une partie des charges financières des dossiers RIS ouverts par les CPAS, le remboursement étant en moyenne de 70 %.

Concrètement à Tournai, les dépenses de transfert liées au RIS représentaient :

- en 2012 : 8.904.167 € avec un coût net, pour le CPAS, de 2.765.138 €
- en 2018 : 18.413.658 € avec un coût net, pour le CPAS, de 4.215.194 €

« On assiste à un glissement de la Sécurité sociale vers les entités fédérées et les Communes. » Union des Villes et des Communes Wallonnes

En décembre dernier, le Vif titrait : *« L'ONEM respire...et les CPAS s'essoufflent ! »*

En fonction de ce qui précède, nous nous rallions à la position de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie : *« Les CPAS, partenaires de l'État fédéral et des entités fédérées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ne peuvent toutefois agir efficacement sans le soutien des autres pouvoirs ».*

En outre, les CPAS accordent, sur fonds propres, des aides financières supplémentaires, comblant ainsi une partie du fossé de la pauvreté.

Nous proposerons l'adoption d'une motion adressée au Gouvernement fédéral demandant une augmentation substantielle du revenu d'intégration sociale afin qu'il atteigne au minimum 60% du revenu médian national (seuil de pauvreté). Concrètement, pour une personne isolée 1.139€ contre 901€ aujourd'hui ou 2.292€ contre 1.254€ à ce jour pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans.

En outre, une hausse de l'intervention fédérale dans les coûts du revenu d'intégration jusqu'à 90%, 70% en moyenne à ce jour, sera revendiquée.

Nous proposerons à nos collègues du Conseil communal de soutenir cette motion et ferons campagne afin que d'autres villes et communes l'adoptent.

Dans la perspective des élections fédérales et régionales du 26 mai prochain, la motion sera adressée aux présidents de partis.

Dans l'immédiat, dès 2019, grâce aux moyens financiers fédéraux, nous renforcerons l'équipe des travailleurs sociaux afin d'accroître la qualité de l'accompagnement social des bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets individualisés d'intégration sociale (PIIS).

Les PIIS consistent en un accompagnement individuel afin d'élaborer un parcours de développement personnel devant aider les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale à devenir plus autonomes pour leur permettre, au final, de poursuivre leur propre voie sans l'aide du CPAS.

En fonction des moyens PIIS pour l'année 2019, nous pourrions procéder au recrutement d'un nombre substantiel de travailleurs sociaux supplémentaires.

Aide sociale complémentaire

Qu'est-ce qu'une aide sociale complémentaire (ASC) ?

« *Les aides qui sont attribuées en complément d'un revenu* », tout en précisant que ce revenu peut être un salaire ou un revenu de remplacement (RI, allocation de chômage, de pension, etc.).

On relève deux formes d'octroi :

- les ASC ponctuelles, octroyées aux personnes pour leur permettre de faire face à un besoin du moment. Pour ces aides, il n'y a pas de récurrence ;
- les ASC récurrentes, octroyées lorsqu'un/des problème(s) est/sont constaté(s). Exemple : lorsqu'un membre de la famille est malade, l'aide peut s'étaler sur plusieurs mois.

Contrairement au droit à l'intégration sociale qui est précis, puisqu'il fixe des critères d'intervention, **le droit à l'aide sociale** est défini en référence au principe de « dignité humaine ». Ce critère est fort vague. Chaque CPAS dispose d'une certaine marge d'appréciation.

Les formes d'aides sociales sont : l'aide financière équivalente au revenu d'intégration sociale, aide au logement (paiement d'une garantie locative, des frais de déménagement), aide en matière de santé, aide en nature (vêtements, meubles, ...), aide psychosociale, ...

Afin de bénéficier de ce type d'aide, il n'y a pas de condition réglementaire, les demandes sont analysées au cas par cas, en tenant compte des ressources et des charges que doit assumer le demandeur.

Il n'y a pas de condition d'âge ni de nationalité. Simplement, le demandeur doit séjourner en Belgique sauf pour l'aide médicale urgente.

Dans les semaines à venir, en concertation avec le service social, le Conseil de l'Action sociale examinera le processus d'octroi des aides sociales afin de déterminer des critères permettant au Comité spécial du Service social et des Affaires sociales d'octroyer une aide plus équitable et efficace tout en s'adaptant aux évolutions constantes.

En outre, le dispositif des aides récupérables et irrécupérables sera également analysé.

L'exclusion n'est pas une fatalité : il convient d'assurer le soutien des projets d'insertion socioprofessionnelle durables

L'exclusion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi augmente depuis de trop nombreuses années. Face à cette situation, on peut imaginer le sentiment d'exclusion des bénéficiaires du RIS.

Ce sentiment n'est pas sans conséquence sur la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes et la représentation de la société à leur égard. Beaucoup de personnes qui émargent au CPAS se plaignent souvent, d'ailleurs, de devoir porter une étiquette honteuse.

Dans le paysage wallon, les CPAS sont un des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle ayant notamment pour mission d'aider les usagers les plus éloignés de l'emploi en activant les dispositifs prévus par les articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

En 2018, ce sont 232 personnes qui ont été reçues par les agents d'insertion du Centre, soit 12 % des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Ces personnes sont encadrées par 7,5 équivalents temps plein.

Le travail d'accompagnement réalisé par le service est fondé sur une approche intégrée et comprend, de façon indissociable, un axe social et professionnel. La personne est considérée dans sa globalité, elle n'est pas réduite à sa situation de chercheur d'emploi.

Cette démarche constitue d'ailleurs souvent, une étape pour se remettre d'aplomb et retrouver de l'estime de soi. Si la mise à l'emploi est l'objectif idéal, ce dispositif vise également la réintégration des bénéficiaires dans le régime de la sécurité sociale.

En 2018, de ces parcours d'insertion, il ressort :

Dans le cadre des mises à l'emploi des art 60 § 7, sur les 75 personnes qui ont terminé leur contrat dans l'année :

- 46 personnes ont ouvert un droit aux allocations de chômage ;
- 17 personnes ont été réengagées soit au sein du service où elles travaillaient (7 au CPAS, 4 Ville de Tournai, 1 à l'IFAPME et 1 à La Ressourcerie) ou soit auprès d'un autre employeur (4) ;
- 8 personnes ont dû interrompre leur contrat principalement pour des problèmes de santé et le RIS a été réouvert ;
- 4 personnes ont arrêté leurs prestations (déménagement, autre projet ou abandon).

En ce qui concerne les mises à l'emploi dans le cadre des diverses mesures (article 61, ACTIVA, SINE et PTP) sur les 30 contrats :

- 14 personnes sont toujours à l'emploi ;
- 4 personnes ont été réengagées par l'organisme où ils travaillaient via un contrat classique ;
- 5 personnes ont ouvert un droit aux allocations de chômage ;
- 4 personnes ont arrêté leurs prestations et sollicité le revenu d'intégration ;
- 3 personnes ont arrêté leurs prestations.

Favoriser le retour à l'emploi : **une priorité !**

- en amplifiant le recours aux articles 60 et 61 avec pour objectif premier de ramener les bénéficiaires à l'emploi durable et de qualité ou de (re)trouver le droit aux allocations de chômage ;
- en favorisant les partenariats CPAS/associations/entreprises afin d'accroître les possibilités d'emploi ;
- en sensibilisant l'ensemble des entreprises publiques, privées et le secteur associatif ;
- en agissant activement dans l'intégration sociale et professionnelle des personnes arrivées récemment sur le territoire tournaisien selon leurs compétences et leurs difficultés spécifiques.

Afin de mettre en œuvre la politique déclinée ci-dessus, nous renforcerons l'équipe des travailleurs sociaux dans le but d'améliorer l'encadrement des contrats article 60 et d'en augmenter le nombre.

En fonction des moyens PIIS pour l'année 2019, nous pourrions également procéder au recrutement d'un nombre substantiel de travailleurs sociaux supplémentaires (assistants sociaux et agents d'insertion).

Le CPAS de Tournai au service de tous

Outre les missions obligatoires, les CPAS ont la possibilité de créer et de développer tous les services à caractère social qu'ils estiment utiles en fonction des besoins liés à leur territoire d'action.

Dans ce contexte, on l'a vu plus haut, au-delà de l'accompagnement social et de l'aide financière, notre Centre développe toute une série de services pour un public plus large : une crèche, trois maisons de repos et de soins, la distribution de repas à domicile, une école des devoirs, un centre de scolarité et de loisirs, ...

Notre volonté est de soutenir l'ensemble de ces services qui contribuent à plus de cohésion sociale sur notre territoire. Par ailleurs, cela contribue à la perception positive des CPAS auxquels on attribue, encore trop souvent, une représentation négative.

Un des enjeux liés à ces différents services sera de mener des opérations de rénovation des bâtiments en termes de confort, de salubrité, de sécurité et de mise aux normes énergétiques. En effet, ces bâtiments sont souvent dans un état insatisfaisant en raison d'un déficit d'investissement de plusieurs décennies lié, notamment, au manque de moyens financiers.

La qualité de nos structures d'accueil est une question de respect des usagers et des travailleurs de notre institution. La capacité d'emprunt du Centre étant réduite, le programme de rénovation sera financé à la fois par la recherche de subsides et par le produit des ventes de notre foncier. Afin de fixer un ordre de priorités, un cadastre sera élaboré.

Enfin, la faisabilité financière de la remise en place d'un service de médiation de dettes, dont le coût net est estimé à 250.000 €, sera examinée au cours de la mandature afin de proposer, à nouveau, un accompagnement soutenu des ménages pris dans la spirale de l'endettement.

Les partenaires

*« Là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés.
S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »*

Joseph Wresonski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde

Même si dans l'esprit de loi organique, les CPAS sont les « bras armés de la politique sociale », ils ne peuvent agir seul !

Agir contre la pauvreté au quotidien demande la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et économiques tant les difficultés sociales auxquelles sont confrontées les personnes en situation de précarité sont nombreuses : logement, santé, alimentation, situation familiale, assuétude, sans-abrisme...

Ces difficultés nécessitent souvent des expertises pluridisciplinaires dont un seul acteur ne peut disposer, d'où l'importance du travail en réseau.

Ce travail en réseau a été développé ces dernières années grâce à la volonté des acteurs de terrain et à la mise en place d'outils stratégiques tels que le plan de cohésion sociale de la Ville de Tournai et la mise en place du Relais social urbain.

Néanmoins, lors des consultations liées à la préparation de la Déclaration de Politique sociale, l'ensemble des intervenants, qu'ils soient issus de l'associatif ou des institutions publiques, ont considéré que le travail en réseau doit et peut encore être amélioré en :

- assurant une meilleure implication des mandataires, notamment dans les instances du Relais social urbain de Tournai ;
- veillant à plus de dialogue entre les travailleurs sociaux du CPAS et ceux des services partenaires ;
- simplifiant certaines procédures administratives afin d'améliorer l'efficacité à l'égard des usagers et permettre de répondre dans des délais liés aux situations d'urgence sociale ;
- améliorant la communication entre partenaires.

Par ailleurs, un consensus très large se dégage sur l'urgence d'assurer un meilleur accompagnement social des personnes en situation de marginalité ou de mendicité.

L'approche liée à cette question nécessite une expertise et un consensus le plus large possible. Pour l'atteindre, **nous organiserons un symposium** réunissant « des experts de vécus », des experts académiques, les acteurs impliqués dans la lutte contre la grande précarité et des citoyens, afin de mettre en place un plan quinquennal de lutte contre la grande pauvreté qui devra être adopté à la fois par le Conseil de l'Action sociale et l'ensemble des partenaires.

D'autre part, **l'augmentation générale des problèmes de santé mentale** a souvent été relevée. Cette question particulièrement complexe nécessite une approche globale et intégrée, accompagnée d'un travail en réseau accru.

Afin d'agir rapidement pour l'amélioration des moyens d'accompagnement propres au Centre, lors des engagements de personnel à venir, nous veillerons à ce **qu'une partie des recrutements soient orientés vers des assistants sociaux disposant d'une spécialisation en santé mentale.**

En outre, cette approche sera intégrée dans les programmes de formations continuées des travailleurs sociaux.

La gouvernance de l'administration et des services

Des fonctionnements internes repensés, favorisant l'initiative du personnel et donnant une place à l'utilisateur

Une culture de projet et de dialogue à tous niveaux, des équipes en nombre suffisant et outillées pour la réalisation de leurs missions, leur donner des capacités d'agir sur les destinées du CPAS, renforcer l'implication effective des usagers.

- moderniser l'organigramme fonctionnel, **favoriser le travail en équipe**, former les managers d'équipe ; organiser une meilleure communication en interne ; permettre aux équipes de signaler les difficultés et proposer des solutions ;
- faire évoluer les fonctionnements pour **améliorer le bien-être au travail** par la concertation, l'information, par l'autonomie et la valorisation du travail des équipes ;
- porter une attention à **l'égalité des chances et des genres** dans toutes les politiques du CPAS, notamment dans les ressources humaines ;
- **mettre en place des comités d'utilisateurs** ; soutenir la création d'une association des familles de résidents en maisons de repos ; soutenir les initiatives de cogestion des espaces publics appartenant au CPAS (potagers collectifs, comités de quartier, ...), mettre en **place un budget participatif**.

Achats publics responsables

Chaque année, le CPAS de Tournai passe et exécute divers marchés publics de fournitures, de services et de travaux. En moyenne, ce sont 828 marchés par an.

Soucieux de renforcer la responsabilité sociétale du CPAS en sa qualité de pouvoir public, nous insérerons dans nos marchés publics des clauses sociales, éthiques et environnementales.

Redéfinir le projet pour les terres appartenant au CPAS

- En cartographiant et en évaluant l'intérêt environnemental des terres appartenant au CPAS avant de leur attribuer un usage économique adéquat et équilibré (aussi pour les bois et forêts) ;
- En fixant des normes environnementales dans l'attribution ou la reconduction des baux à ferme (maraichage et cultures bio, création de haies et d'espaces naturels, création de mares,...) ;
- En favorisant des projets novateurs en économie sociale d'agriculture urbaine et de circuit court afin, notamment, de renforcer l'autonomie alimentaire des services résidentiels du CPAS ;
- En développant des espaces naturels, des vergers, accessibles aux usagers des services du CPAS et aux tournaisiens en général, particulièrement aux enfants.

Le personnel

Avant de rédiger ce document, une visite de l'ensemble des services a été réalisée pour une prise de conscience du contexte dans lequel les travailleurs de l'institution réalisent au quotidien leurs tâches d'accompagnement des usagers.

Par ailleurs, les organisations représentatives des travailleurs ont été rencontrées afin de leur permettre de communiquer leurs revendications.

En ce qui concerne le contact direct avec les travailleurs, on retiendra un personnel très engagé dans sa mission d'accompagnement aux plus démunis, des conditions de travail humainement difficiles, notamment, en raison d'une charge psychosociale et à la souffrance des personnes qu'ils accompagnent.

Afin de les soutenir, est proposé ce qui suit :

- en concertation avec les instances de tutelle pour le secteur des maisons de repos, la mise en place d'un cadre de référence devant permettre aux soignants de disposer des moyens prenant en compte la pénibilité du travail et la qualité des soins aux résidents. En outre, le programme de reconditionnement des maisons de repos et de soins sera finalisé avec la mise en œuvre des travaux du Moulin à Cailloux pour un montant de 14.315.851,21€ (6,7€ millions de subside wallon, 5 millions d'€ via l'emprunt et 2.615.851,21€ - issus du fonds de réserve extraordinaire maison de repos) ;
- l'équipe des travailleurs sociaux de première ligne sera renforcée (moyen PISS) et des actions de prévention sur le long terme seront menées avec un regard particulier sur les facteurs de risques psychosociaux connus : intensité du travail, exigence émotionnelle, souffrance éthique, insécurité, mauvaise qualité des rapports sociaux liée à l'évolution de la société ;
- pour les secteurs « normés », à l'instar du travail en cours pour le secteur des maisons de repos et des soins, un cadre de référence sera élaboré afin de permettre des meilleures conditions de travail et une amélioration de la prise en charge des usagers ;
- les programmes de formations continuées seront construits, en concertation avec l'administration, avec pour objectif prioritaire pour le personnel de disposer des outils leur permettant de s'adapter aux évolutions constantes en matière, notamment, de santé mentale, de violences intra-familiales, de sans-abrisme, d'assuétudes,...
- la rénovation de nos infrastructures, avec un programme d'investissement suivant une temporalité liée à la réalisation des ventes ; les immeubles accueillant des usagers étant prioritaires.

Budget

Comme déjà indiqué, les dispositions réglementaires disposent que la DPS décline les principaux projets politiques pour la durée du mandat et doit être accompagnée d'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations retenues.

Dans ce contexte, vous trouverez, en annexe 2, un tableau fixant la trajectoire budgétaire jusqu'en 2024 intégrant les 5 millions d'emprunt pour le reconditionnement de la maison de repos et de soins « Le Moulin à Cailloux ». De la lecture de ce tableau, il ressort que l'équilibre budgétaire est respecté sur la période.

Conclusion

Comme évoqué dans l'avant-propos, en guise de conclusion de la Déclaration de Politique sociale, nous avons sollicité une personne qui a bénéficié de l'accompagnement du Centre dans son parcours d'insertion.

À Madame la Présidente du CPAS

Madame,

J'ai le plaisir de partager avec vous ces quelques lignes pour raconter mon expérience personnelle d'intégration sociale et professionnelle.

En effet, après un long et difficile parcours d'immigrée, j'ai pu bénéficier d'une aide sociale (RIS) octroyée par le CPAS de Tournai après avoir obtenu mon statut de réfugiée.

L'intervention (ou l'aide sociale) du CPAS a largement influencé le dénouement d'une situation fort délicate et difficile pour moi et mes enfants.

Toutefois, je ne voulais pas du tout profiter du système en dépendant du CPAS car j'ai toujours travaillé dans ma vie et c'est ainsi que mon objectif premier était de trouver du travail pour réintégrer la vie active.

Après quelques mois, grâce à mes expériences professionnelles et surtout grâce à la Mirewapi, j'ai pu obtenir un CDD de trois mois comme éducatrice dans une institution pour personnes handicapées.

Ensuite, je me suis inscrite au service d'insertion du CPAS pour trouver du travail en Article 60.

Après avoir retravaillé mon CV avec mon assistante sociale du service d'intégration, j'ai été retenue pour travailler comme agent d'accueil et employée administrative à la Maison de l'Habitat qui est un nouveau service communal de la Ville de Tournai où plusieurs acteurs du logement se réunissent pour faciliter les démarches des candidats locataires.

J'ai donc pu participer à ce beau projet et auprès de professionnelles aussi sympathiques et chaleureuses les unes que les autres.

Je remercie tout particulièrement Madame Mina Chahou du service d'insertion et surtout la coordinatrice de la Maison de l'Habitat, Yasmina Thiry, qui, à travers des modules d'évaluation, m'ont aidée à améliorer et approfondir mes connaissances pour faciliter mon insertion.

Le module de fin de contrat est également très enrichissant car il nous permet d'avoir les réponses adéquates pour bénéficier de nos droits au chômage.

Après une candidature spontanée et avec l'aide de Mina Chahou, j'ai trouvé un emploi à La Croix-Rouge de Tournai comme collaboratrice polyvalente et je suis épanouie dans ce nouveau défi qui me passionne beaucoup.

La présence et le poids des préjugés ne peuvent influencer mon intégration socioculturelle et professionnelle.

Par ailleurs, mon altérité est un avantage et non un inconvénient car je suis une personne intègre et investie.

Annexe 1 - Liste non exhaustive des acteurs associatifs et publics actifs dans la lutte contre la précarité

De janvier à ce jour, nous avons rencontré :

Mouvement ouvrier chrétien (MOC)

Le MOC est un mouvement social, ouvert et pluraliste, porte-parole politique d'organisations sociales trouvant leur origine dans l'histoire ouvrière et le monde sociologique chrétien en Belgique francophone et germanophone.

Plate-forme pour l'Interculturalité à Tournai

La plate-forme pour l'Interculturalité regroupe une quinzaine d'associations et services sociaux et met en œuvre des actions éducatives et de sensibilisation en faveur du vivre-ensemble, dans un esprit de cohésion sociale et de solidarité. La plate-forme a été et est très active dans l'accueil des candidats à l'asile lors de l'ouverture du Centre de La Croix-Rouge.

La Croix-Rouge

La Croix-Rouge est un acteur de référence dans le domaine de l'action humanitaire. Elle mène un combat pour soulager la souffrance des hommes et prévenir les crises humanitaires. À Tournai, « La Maison de la Croix-Rouge » remplit un rôle essentiel, notamment dans le cadre du plan grand froid.

Centre IFAPME Wallonie picarde

Le Centre IFAPME Wallonie picarde est une ASBL administrée par des représentants des associations professionnelles et interprofessionnelles du Hainaut Occidental qui répond aux besoins des jeunes et des moins jeunes qui désirent apprendre un métier ou se perfectionner dans les secteurs de l'artisanat, du commerce ou des services.

Relais social urbain de Tournai

Le Relais social urbain de Tournai réunit les acteurs associatifs et publics afin d'accompagner les personnes en situation d'exclusion à la réalisation des objectifs suivants : rompre l'isolement social, permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle, promouvoir la reconnaissance sociale, améliorer le bien-être et la qualité de vie, favoriser l'autonomie.

Relais Santé

La mission du Relais Santé tournaisien est de permettre aux personnes grandement précarisées, en décrochage avec toutes structures médicales, d'accéder aux soins afin d'améliorer leur état de santé global, tant au niveau physique, mental que social.

Assiette pour Tous

Assiette pour Tous est un restaurant social accueillant en majorité des personnes en difficultés économiques et sociales de la région. Il s'agit, dans un premier temps, de répondre à un besoin primaire (se nourrir) au travers de repas chauds. Dans le cadre d'un partenariat avec le CPAS, le restaurant social accueille certains bénéficiaires du RIS. Le Centre met également à disposition des personnes en article 60 dans le cadre d'une réinsertion socioprofessionnelle.

Service de Santé mentale du Tournais ASBL - Projet Braséro (abri de jour)

Le Service de Santé mentale du Tournais ASBL a pour missions l'accueil et la prise en charge thérapeutique ambulatoire (psychiatrique, psychologique et sociale) pour enfants, adolescents, adultes, couples et familles. Le projet Braséro assure l'accueil de jour bas-seuil pour adultes en grande précarité et vivant principalement à la rue.

Citadelle - Service d'Aide et de Soins spécialisés Assuétudes

Citadelle est un service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Il travaille avec tout individu usager de produit psychotrope étant en difficulté de vie et/ou toute personne de l'entourage qui formule une demande. Citadelle travaille sur deux axes complémentaires : la promotion de la santé et le soin psycho-médico-social.

Maison médicale de Tournai (Vieux Chemin d'Ère)

La maison médicale de Tournai est composée d'une équipe pluridisciplinaire dispensant des soins de première ligne. Elle s'adresse à l'ensemble de la population d'un quartier. Son action vise une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physique, psychique et sociale. Elle s'inscrit dans une approche de promotion de la santé et intègre les soins et la prévention.

Maison médicale Le Gué

La maison médicale Le Gué est ancrée dans le quartier Saint-Piat. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire et propose des soins généralistes de première ligne à toute personne, sans condition, avec un équilibre entre la recherche d'une mixité socioculturelle et une attention particulière aux publics vulnérables.

La Coordination Assuétudes H-O ASBL

La Coordination Assuétudes H-O ASBL est un réseau d'aide et de soins ayant pour but général de permettre aux acteurs de pouvoir répondre de façon optimale aux demandes de la population en matière d'assuétudes, que ce soient les personnes consommatrices, dépendantes ou leur entourage. Son territoire d'action est la Wallonie picarde.

L'Espérance ASBL

L'Espérance ASBL est une maison d'accueil **pour femmes avec enfants et/ou futures mamans** ayant pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

L'Étape ASBL

L'Étape ASBL est une maison d'accueil **pour hommes seuls et familles** ayant pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

Aux Chênes de Mambré ASBL

« Aux Chênes de Mambré ASBL » est une maison d'accueil **pour hommes et femmes accompagnés ou non d'enfants** ayant pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

Habitations protégées du Hainaut « Le Relais »

Les Habitations protégées du Hainaut « Le Relais » sont des structures ayant pour objectif l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu à l'hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales.

Le Logis Tournaisien

Le Logis Tournaisien est la société de logement de service public de la Ville de Tournai ayant pour mission principale la gestion et la location des logements sociaux.

Collectif Droit au Logement Tournai ASBL

Le Collectif DAL est un regroupement d'associations, de services et de personnes intéressés par la problématique du logement à Tournai.

Canal J Aide en Milieu ouvert (AMO)

Canal J est un service qui apporte une aide aux jeunes, de 0 à 18 ans, dans leur milieu habituel de vie (famille, école, quartier, etc.).

Centre régional psychiatrique (CRP) « Les Marronniers »

Le Centre régional psychiatrique (CRP) « Les Marronniers » accompagne et soigne les personnes rencontrant des problèmes de santé mentale.

CHwapi

Le CHwapi est un hôpital général.

Dans les semaines à venir, nous rencontrerons :

Instance Bassin EFE Wapi

L'Instance Bassin EFE Wapi assure le recueil, la synthèse, le croisement et la mise en contexte des données relatives aux besoins d'emploi, à l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante sur le Bassin EFE de Wallonie picarde.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde réunit plus de 1.000 entreprises. Son objectif est de fédérer les acteurs économiques de la région pour favoriser leur croissance.

Agence de Développement territorial IDETA

L'Agence de Développement territorial IDETA est le partenaire privilégié des communes et des entreprises. Elle propose des services et des solutions immobilières adaptés aux besoins des entreprises et des investisseurs. Elle soutient également les communes dans leurs projets de revitalisation urbaine et de développement rural.

IPALLE

IPALLE est l'intercommunale de gestion de l'environnement active en Wallonie picarde et dans le Sud-Hainaut. Elle œuvre dans les secteurs de l'épuration des eaux usées, de la prévention, la collecte et le traitement des déchets et de l'énergie.

Centre d'Accueil Croix-Rouge pour demandeurs d'asile

Le Centre d'Accueil Croix-Rouge pour demandeurs d'asile accompagne les hommes, femmes et enfants le temps de leur procédure d'asile. Il structure ses actions autour de deux axes : l'accompagnement des migrants et la sensibilisation aux enjeux de la migration.

IMSTAM

L'Intercommunale d'œuvres médico-sociales des arrondissements de Tournai, Ath, Mouscron offre différents services médicaux ou paramédicaux à domicile permettant aux bénéficiaires de vivre chez eux, le plus longtemps possible.

SAFTAM

Le SAFTAM est le Service d'Aide familiale des arrondissements de Tournai, Ath et Mouscron. Il apporte, chaque semaine, un appui aux personnes en perte d'autonomie, quel que soit leur âge, et aux familles afin qu'elles conservent une vie digne à domicile.

Zone de Police du Tournaisis

La Zone de Police du Tournaisis est pluri-communale. Elle couvre le territoire des communes de Tournai, d'Antoing, de Brunehaut et de Rumes. La zone couvre 48 villes/villages, 87.726 habitants, dont 67.509 habitant pour la seule entité de Tournai et une superficie à couvrir de 314,69 kilomètres-carré.

Zone de Secours de Wallonie picarde

La Zone de Secours de Wallonie picarde a pour missions principales : la lutte contre l'incendie, l'application et le contrôle des mesures de prévention incendie, le sauvetage de personnes et l'assistance aux personnes dans des circonstances dangereuses et la protection de leurs biens, l'aide médicale urgente (soit le service assuré par les ambulanciers), ...

Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ)

Le SAJ est une autorité publique, intervenant uniquement dans le cadre protectionnel, qui peut entendre les difficultés des jeunes en difficulté ou en danger ainsi que celles de leurs familiaux.

Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ)

Le SPJ est chargé de mettre en œuvre les décisions du Tribunal et, le cas échéant, celles de la Chambre d'appel de la jeunesse. Le SPJ assure par ailleurs l'accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié d'infraction et pour lesquels le Tribunal de la jeunesse intervient au niveau protectionnel.

Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ)

Le CAAJ a pour objectif de favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs de l'arrondissement en matière de prévention générale.

Annexe 2 - Trajectoire budgétaire 2018-2024

Codes informatiques	Libellés des rubriques	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2018	Budget 2019	Projections					
								Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	
	RECAPITULATIF												
	Exercice propre												
	RECETTES	47.556.907,84	55.208.206,18	57.733.161,12	0,00	58.920.920,81	61.166.763,13	61.997.586,80	64.037.210,67	64.875.751,79	65.698.494,69	66.944.760,08	
	DEPENSES	46.506.162,36	53.145.832,42	55.324.204,87	0,00	56.374.949,52	58.617.293,27	59.177.013,92	60.926.435,42	61.788.343,69	62.747.380,82	63.649.043,46	
	RESULTAT exercice propre	1.050.745,48	2.062.373,76	2.408.956,25	0,00	2.545.971,29	2.549.469,86	2.820.572,88	3.110.775,25	3.087.408,11	2.951.113,87	3.295.716,62	
	Prélèvements												
	RECETTES	1.282.168,16	0,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	249.181,82	303.449,55	888.732,08	932.463,86	587.861,11	
994-01	Prélèvement sur fonds de réserve ordinaire en faveur de l'ordinaire	1.282.168,16	0,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	327.750,79	381.544,92	967.681,94	1.011.663,27	587.861,11	
	DEPENSES	0,00	615.186,24	658.102,05	0,00	1.897.324,27	466.939,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
954-01	Prélèvements pour le fonds de réserves ordinaires	0,00	615.186,24	658.102,05	0,00	1.897.324,27	266.939,41						
955-01	Prélèvements du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200.000,00						
957-01	Prélèvement du service ordinaire pour l'extraordinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	RESULTAT Prélèvements	1.282.168,16	-615.186,24	-658.102,05	0,00	1.897.324,27	-66.939,41	249.181,82	303.449,55	888.732,08	932.463,86	587.861,11	
	Exercices antérieurs												
xxx/951-01	Boni reporté	0,00	888.932,76	896.678,35	0,00	1.299.311,91	0,00	0,00	0,00	49.915,09			
60	Recettes de prestations	1.545,54	91.520,29	49.755,76	0,00	0,00	0,00						
61	Recettes de transferts	566.359,72	1.056.023,84	1.254.435,78	0,00	1.087.650,93	1.113.715,21	950.000,00	950.000,00	950.000,00	950.000,00	950.000,00	
62	Recettes de dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
66	Autres recettes	1.097.772,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Total recettes exercices antérieurs	1.665.677,50	2.036.476,89	2.200.869,89	0,00	2.386.962,84	1.113.715,21	950.000,00	950.000,00	999.915,09	950.000,00	950.000,00	
xxx/991-01	Mali reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
70	Dépenses de personnel	655.596,13	38.793,11	75.478,96	0,00	77.082,70	0,00						
13110/113-21	Cotisation responsabilisation des charges de pension	1.657.211,35	2.251.198,24	1.881.265,42	0,00	2.655.047,48	3.596.245,66	4.019.754,70	4.364.224,80	4.976.055,28	4.833.577,73	4.833.577,73	
71	Dépenses de fonctionnement	336.560,90	81.069,16	46.504,49	0,00	100.654,54	0,00						
72	Dépenses de transferts	1.583.943,76	393.158,37	649.105,62	0,00	202.567,64	0,00						
7x	Dépenses de dette	0,00	0,00	57,69	0,00	257,50	0,00						
76	Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Total dépenses exercices antérieurs	4.233.312,14	2.764.218,88	2.652.412,18	0,00	3.035.609,86	3.596.245,66	4.019.754,70	4.364.224,80	4.976.055,28	4.833.577,73	4.833.577,73	
	RESULTAT Ex. antérieurs	2.567.634,64	-727.741,99	-451.542,29	0,00	-648.647,02	2.482.530,45	3.069.754,70	3.414.224,80	3.976.140,19	3.883.577,73	3.883.577,73	
	Exercice global												
	RECETTES	50.504.753,50	57.244.683,07	59.934.031,01	0,00	61.307.883,65	62.680.478,34	63.196.768,62	65.290.660,22	66.764.398,96	67.580.958,55	68.482.621,19	
	DEPENSES	50.739.474,50	56.525.237,54	58.634.719,10	0,00	61.307.883,65	62.680.478,34	63.196.768,62	65.290.660,22	66.764.398,96	67.580.958,55	68.482.621,19	
	RESULTAT global	-234.721,00	719.445,53	1.299.311,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Facturation interne												
	RECETTES	3.015.803,01	2.827.186,03	3.365.315,80	0,00	3.577.897,03	0,00						
	DEPENSES	3.015.803,01	2.827.186,03	3.365.315,80	0,00	3.577.897,03	0,00						
	RESULTAT Facturation interne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réserves et provisions												
	Evolution des provisions												
16000	Provisions pour risques et charges	701.821,02	722.465,30	746.700,88	746.700,88	746.700,88	746.700,88	746.700,88	746.700,88	746.700,88	645247,31	0,00	
	Evolution des réserves												
14104	Fond de réserve ordinaire	1.530.903,10	2.146.089,34	2.804.191,39	2.804.191,39	4.701.515,66	4.568.455,07	4.319.273,25	4.015.823,70	3.127.091,62	2.194.627,76	1.606.766,65	
14105	Fond de réserve extraordinaire	2.630.237,01	5.270.989,98	6.098.308,56	6.098.308,56								

Maintient du pourcentage de responsabilisation à 50% dans la présente projection
Voir document joint.